

Annexe 34

Publique

Numéro ou Nom de la victime : A/20020/13
 Date : 23/11/2013

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par la République de Côte d'Ivoire devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

Oui !
 Je pense que l'Etat de Côte d'Ivoire
 leur jouer la montre avec la
 CPI

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de Mme Gbagbo ouverte par les autorités ivoirienne ?

Oui

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

23/11/2013 A/20020/13

3. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de juger Mme Gbagbo ?

non !

Si on doit juger par époux
à la CPI, il faut que elle
soit punie juger la son.
parce que ils sont tout deux
responsable sur même tête.

4. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de garantir les droits des victimes ?

non !

parce que tous les affaires sur
lesquelles, la justice ivoirienne
n'est pas en mesure de garantir
aucun droit de victimes.